

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
 - ✓ M. BOYARD Michel, 4^{ème} adjoint
 - ✓ Mme OSTROWSKI Aline
 - ✓ M. SIMMONDS Stevens
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
 - ✓ Mme OGEZ Brigitte
 - ✓ M. TARGIT Didier
- et M. DEMONCHAUX Daniel (secrétaire de mairie)

Etaient absents avec pouvoir :

Mme BRETON Laurence (pouvoir à M. DOMONT JP) Mme DECHIR Fazia (pouvoir à Mme OSTROWSKI Aline)
Mme DESLANDES Séverine (pouvoir à Mme GAUDOIN Chantal) M. MARIETTE Christophe (pouvoir à M. BOYARD Michel)

L'ordre du jour est le suivant :

1. PV du 26/11/2018 : Approbation,
2. Délibération pour valider le choix du géomètre (Phase 2 du Quartier Jardin du Petit Bois)
3. Délibération sollicitant l'avance de trésorerie de 600 000 € du Crédit Agricole (financement des travaux de la phase 1 du Quartier Jardin du Petit Bois)
4. Délibération approuvant la prise en charge de l'espace public (trottoirs, stationnement) attenant à la construction de l'école privée, rue du Petit Bois,
5. Délibération validant la demande de subvention de l'Association « Diablorok »
6. Délibération décidant la réalisation de l'aménagement partiel et sécuritaire de la traversée du Centre Bourg (Section rue Neuve – Eglise – Salle des Fêtes – rue de la Poste) et sollicitant l'aide de l'Etat au titre des amendes de police et de la DETR (Accessibilité) – Plan de financement détaillé du projet – Choix de l'établissement bancaire prêteur,
7. Délibération pour l'indemnisation des agents recenseurs,
8. Délibération pour valider la convention de financement entre le CCTNP et la commune pour les travaux de voirie 2018,
9. Délibération pour l'attribution du lot démolition de l'ex centre de tri postal (équipement associatif)
10. Parole aux commissions,
11. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne M. LEFEBVRE François pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

L'approbation du compte-rendu de la dernière séance est reportée à la prochaine réunion en raison de l'envoi tardif aux élus, il n'a pu être relu par les conseillers municipaux.

II – DELIBERATION POUR VALIDER LE CHOIX DU GEOMETRE (PHASE 2 DU QUARTIER JARDIN DU PETIT BOIS)

La délibération suivante est prise :

La phase 2 du Quartier Jardin du Petit Bois est en cours. Les tranchées des fouilles archéologiques ont été rebouchées ce jour. Le permis d'aménager est déposé.

Un Appel d'offres pour les travaux de géomètres a été déposé : une seule entreprise a répondu : le cabinet METRIS.

Le montant de la prestation s'élève à 19 250 € HT (état des lieux, mise à jour des données cadastrales, recollement des réseaux, relevés topographiques, ..)

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, le Conseil municipal approuve la délibération.

III – DELIBERATION SOLLICITANT L'AVANCE DE TRESORERIE DE 600 000 € DU CREDIT AGRICOLE (FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PHASE 1 DU QUARTIER JARDIN DU PETIT BOIS)

La délibération suivante est prise :

La Mairie est en recherche de recettes pour financer la viabilisation de la phase 1. La partie de l'avance de trésorerie de 2018 a été dépensée. Une nouvelle avance de trésorerie auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 600 000 €, a été sollicitée.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, le Conseil municipal approuve la délibération.

IV – DELIBERATION APPROUVANT LA PRISE EN CHARGE DE L'ESPACE PUBLIC (TROTTOIRS, STATIONNEMENT) ATTENANT A LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIVEE, RUE DU PETIT BOIS

La délibération suivante est prise :

L'école privée Sainte Thérèse va reconstruire son bâtiment principal. Cela va modifier les accès qui se feront désormais rue du petit bois au lieu de la rue du 14 Juillet. Le permis de construire s'accompagnera de la délibération de la municipalité pour la prise en charge de l'espace public qui sera donc réaménagé rue du petit bois. Un schéma d'architecte est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, le Conseil municipal approuve la délibération.

V – DELIBERATION VALIDANT LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « DIABLOKOR »

La délibération suivante est prise :

En juin, suite à l'incertitude sur le futur de cette association, l'attribution d'une subvention avait été reportée. L'assemblée générale a été tenue et permet de préciser l'activité de l'association

Sur les mêmes bases que pour les autres associations, en prenant en compte les mêmes critères, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 800 € au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et, le Conseil municipal approuve la délibération.

VI – DELIBERATION VALIDANT LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT PARTIEL ET SECURITAIRE DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG (SECTION RUE NEUVE – EGLISE – SALLE DES FETES – RUE DE LA POSTE) ET SOLLICITANT L'AIDE DE L'ETAT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET DE LA DETR (ACCESSIBILITE - PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE DU PROJET - CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE PRETEUR

La délibération suivante est prise :

Cette délibération est à prendre pour commencer à établir le plan de financement et pouvoir demander des subventions dans le cadre de ce projet de réaménagement du centre Bourg. Ce projet permettra d'aménager la traversée du village et de réaliser les travaux qui sont nécessaires pour répondre aux exigences d'accessibilité, en particulier pour l'église et la salle des Fêtes.

Le contenu du projet est rappelé au Conseil Municipal.

M. Didier TARGIT fait remarquer que ce projet va entraîner une diminution de la capacité de parking voitures qu'il estime de 47 places possibles aujourd'hui à 32 avec le projet. Cela dû essentiellement au réaménagement de la place enherbée. Et, par ailleurs, de son point de vue, le projet ne correspond pas à une création d'une chaussée partagée.

M. Jean Pierre DOMONT répond que les restrictions de chaussée à 6 m, permettront d'améliorer la sécurité par la réduction de vitesse et d'augmenter la place dédiée aux trottoirs.

Ce n'est pas un projet de chaussée partagée au sens strict. Plutôt un projet de chaussée aménagée.

En ce qui concerne les places de parking, des possibilités complémentaires peuvent être aménagées dans la cour de la mairie (12 places) et rue du 14 Juillet.

Mme Brigitte OGEZ demande quel sera le positionnement des arrêts de bus ?

M. Jean Pierre DOMONT répond que, dans un sens, un arrêt est prévu en face de la place de l'église. Dans l'autre sens une possibilité est de positionner un arrêt devant le presbytère et une autre possibilité et de positionner cet arrêt en face de l'école

Le coût total du projet se monte à 388 974 € HT dont un coût pour l'accessibilité de 101 000 € HT. La DETR peut participer à l'accessibilité à hauteur maximum de 30 000 €. Pour l'aménagement de la voirie, les amendes de police pourraient participer pour un montant maximum de 60 000 €. La proposition est d'emprunter 300 000 € sur 25 ans et d'assurer le solde par les fonds propres. Cet investissement sera amorti sur une longue durée ce qui justifie le recours à l'emprunt pour une partie importante du projet. Une demande a été faite auprès de plusieurs établissement bancaires : le Crédit Agricole propose un emprunt à taux fixe de 2,20%, la Caisse d'Epargne propose un emprunt au taux de 2,21% (mais avec un coût financier total plus élevé), La Poste n'a pas souhaité donner suite.

Il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve la délibération d'un accord de principe de financement auprès du Crédit Agricole.

VII – DELIBERATION POUR L'INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

La délibération suivante est prise :

Le recensement de la population est réalisé cette année du 17 janvier au 16 février. Pour cela, 3 personnes, demandeurs d'emploi habitant la commune, ont été retenues sur 8 candidats, comme agents recenseurs.

L'INSEE ne formule plus de recommandations concernant la rémunération des agents recenseurs, celle-ci étant désormais de la pleine responsabilité des communes. Pour information, les barèmes utilisés par l'INSEE lors du recensement de 1999 (revalorisés pour l'année 2014 en tenant compte de l'inflation, environ 1 % pour 2013) sont les suivants :

- Feuille logement : 1.13 €
- Bulletin individuel : 1.72 €
- Bulletin étudiant : 0.52 €
- Feuille immeuble collectif : 0.52 €

- 20 € par séance de formation.

Les frais de déplacement pour les formations peuvent être compensés, en sus, par le versement d'indemnités kilométriques calculées sur la base du décret 2001-654 du 19 juillet 2001.

Les communes concernées par les enquêtes de recensement perçoivent une dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, le Conseil municipal décide de rémunérer les agents recenseurs sur la base proposée ci-dessus avec les frais kilométriques.

VIII – DELIBERATION POUR VALIDER LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CCTNP ET LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2018

La délibération suivante est prise :

Il s'agit de financer des travaux pour les voiries communales pour un montant de 13 762 € HT avec une participation de la commune pour 30% soit 4 128.60 € HT. La communauté de commune finance le reste de la dépense.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et, le Conseil municipal approuve la délibération.

IX – DELIBERATION POUR ATTRIBUER LE LOT DEMOLITION DE L'ANCIEN CENTRE DE TRI

La délibération suivante est prise :

Le permis de construire a été obtenu dans le projet « Maison des Association ». La prochaine étape est de démolir l'ancien centre de Tri. Un appel d'offre a été publié. Quatre entreprises se sont portées candidates Leur propositions ont été quottées

SARL REVET TP : note de 100 pour un montant de prestation de 20 210 € HT

SARL VILBERT SA : note de 88,8 pour un montant de prestation de 23 500 € HT

SARL TOULEMONDE : note de 65,99 pour un montant de prestation de 24 500 € HT

SARL G3D démolition : note de 38,49 pour un montant de prestation de 42 002 € HT

Il est proposé de retenir la SARL REVET TP pour un montant de 20 210 € HT.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 contre, le Conseil municipal approuve la délibération.

X - PAROLE AUX COMMISSIONS

Urbanisme :

Le projet « quartier jardin du petit bois » avance. Il ne reste que 4 terrains à vendre.

La signalisation du quartier sera réalisée par l'entreprise REMCO pour un montant de 2 465 €.

Le diagnostic archéologique n'a rien trouvé sur la phase 2. Sur la phase 3, une sépulture gauloise a été trouvée. Les fouilles vont se poursuivre.

Le permis d'aménager de la phase 2 devrait être obtenu prochainement. 25 personnes ont exprimé leur intérêt pour la phase 2.

Pour la phase 3, la procédure de déclaration d'utilité Publique du terrain de Mme HARENT suit son cours.

Equipement associatif :

Maison des associations : permis de construire accordé fin décembre 2018 avec avis favorable de l'ARS en particulier en ce qui concerne le contrôle des nuisances sonores (isolation phonique de la salle de musique).

Démolition en février et début des travaux à partir d'avril, mai 2019.

La consultation d'entreprises sera lancée prochainement.

Mme Anne-Sophie DOMONT précise que le panneau doit être affiché avant la démolition.

Commission Vie scolaire et vie associative

Colis des aînés + de 75 ans.

Repas des aînés le 10 février à la salle des fêtes au plus de 63 ans.

Commission Voirie

Des devis ont été demandés pour des travaux sur voiries :

- Trottoir en face de la boulangerie
- Elargissement du trottoir CA et la poste
- 7 bouches avaloirs
- Elargissement du parking rue de la prairie
- Bordures rue du château d'eau
- Trottoir RN 25

Les travaux vont être réalisés par l'entreprise BOUFFEL pour un montant de 20 444.05 € HT.

Implantation Des places PMR ont été implantées : parking du Foyer Pour Tous et 2 chemin des Ormes

M. Didier TARGIT fait remonter un problème de voirie situé auprès de Carrefour Market.

SMIRTOM : M. Michel BOYARD explique qu'une étude pour la collecte robotisée est en cours par le syndicat mais à la date d'aujourd'hui rien n'est défini, d'autant que le parc des camions collecteurs avec ripeurs est récent. La géolocalisation des camions n'a pu être déployée.

Des containers « cartons – papiers » sont maintenant présents sur toutes les communes du syndicat. 170 T ont ainsi pu être collectées (avec seulement 2% d'erreur de tri ce qui est peu). Cependant cette collecte centralisée pose des problèmes d'accessibilité, en particulier pour des personnes âgées, n'habitant pas à proximité du bac. Dans l'objectif de diminuer le tonnage ramassé (220 kg de déchets par an et par foyer aujourd'hui), le SMIRTOM prévoit pour diminuer le tonnage des ordures ménagères de passer à la redevance incitative, il y aurait alors 13 relèves par an et par foyer à un coût inférieur et au-delà les relèves supplémentaires seront toujours possibles mais avec un coût plus élevé. Pour la facturation les poubelles seront équipées de puces. M. François LEFEBVRE exprime des inquiétudes concernant cette évolution du service de collecte des ordures ménagères. Pour diminuer le volume des ordures collectées et favoriser le compostage ne vaudrait-il pas mieux passer par une pesée des déchets, ce qui bien sûr implique que, outre les puces, les poubelles sont verrouillées. Une collecte par mois ne ferait pas forcément diminuer les volumes mais dégradera l'hygiène.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Les tranchées pour les fouilles archéologiques vont être rebouchées par la Sarl VILBERT Alain pour 2 800 € HT.

Appel d'offres pour la Signalisation du Quartier Petit Bois Phase 1 : 2 465 € HT.

DUP parcelle HARENT. Phase judiciaire proposition acceptée de 12.30 € le m² par Mme HARENT mais elle demande maintenant en plus 12 000 € indemnité de emploi. Avis du CM sur continuité ou paiement indemnité et prix de vente. Le conseil municipal demande au juge de fixer le prix d'achat.

Compte-rendu du mois de juillet 2018. Modification demandée par Anne-Sophie DOMONT.

Implantation du City-Stade. Une étude est en cours pour vérifier la compatibilité de l'implantation du City Stade avec le projet de déconnection des eaux pluviales de Carrefour Market (ce projet est semble-t-il plus étendu qu'initialement). La construction du City Stade reste prévue pour 2019.

Travaux de M. CHIVAS route nationale, le dossier est dans les mains du procureur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.